



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement 687

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 687 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE – RMH 460-2018 »

Ce règlement entre en vigueur le 30 septembre 2018.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 20 septembre 2018.

(Signé) *Élisabeth Guilbault*

Élisabeth Guilbault
Assistante-greffière